

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 3 juin 2024, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #1 - Johane Patenaude
Siège #2 - Jean-Guy Levasseur
Siège #3 - Lise Bernier
Siège #4 - Christina Pinard
Siège #5 - France Jutras
Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

24-06-8167

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mai 2024

5.2 - Programme d'infrastructures Municipales pour les aînés

5.3 - Aide financière au journal Le Cantonnier

5.4 - Demande annuelle d'aide financière de Moisson Beauce pour 2024

5.5 - Mandat d'activités aquatiques confié à Vélorails Beaulac-Garthby

6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 - Acceptation de l'offre de prix de FNX Innov pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection de la rue Saint-François

6.2 - Acceptation de l'offre de prix de FNX Innov pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 - Amendement du règlement d'usages conditionnels

7.2 - Avis d'assujettissement des lots 5 848 328, 6 382 871, 5 846 781 et 6 382 873 du cadastre du Québec - Droit de préemption

7.3 - Demande d'usage conditionnel - 1379, ch. Vincent

8 - PÉRIODE DES QUESTIONS

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyée par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-06-8168

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 6 mai 2024 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

24-06-8169

5.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mai 2024

CONSIDÉRANT la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 194 177,90\$ soient autorisés et payés.

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de mai pour un total de 194 177,90\$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

Ont voté contre:

Christina Pinard
Manon Jolin

En faveur: 4
Contre: 2

Adoptée à la majorité

24-06-8170

5.2 - Programme d'infrastructures Municipales pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE Le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE le programme accorde un financement aux municipalités et municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de travaux d'infrastructures et

d'aménagements visant les besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pouvant être accordée à une municipalité représente 100 % de la valeur des travaux admissibles jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil autorise le directeur général à signer et déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés afin de pourvoir la municipalité en mobilier et autres équipements au bénéfice des aînés et des familles de Beaulac-Garthby.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
France Jutras

En faveur: 4
Contre: 2

Ont voté contre:

Christina Pinard
Manon Jolin

Adoptée à la majorité

24-06-8171

5.3 - Aide financière au journal Le Cantonnier

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Beaulac-Garthby a reçu une demande officielle provenant du conseil d'administration du journal Le Cantonnier;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du journal doivent déposer un plan de relance ainsi qu'un montage financier triennal.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée sera renouvelée pour les années 2024, 2025 et 2026, selon la poursuite des activités du journal;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby participe au plan de relance triennal du journal Le Cantonnier;

QUE la municipalité verse un montant d'aide financière de 1 \$ par citoyen recensé pour 2024 et que ce montant soit indexé par la suite pour les années 2025 et 2026.

QUE la municipalité s'engage à investir dans un espace publicitaire réparti en 10 parutions par année au montant de 1 820\$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras

En faveur: 4
Contre: 2

Ont voté contre:

Jean-Guy Levasseur
Manon Jolin

Adoptée à la majorité

24-06-8172

5.4 - Demande annuelle d'aide financière de Moisson Beauce pour 2024

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière reçue de Moisson Beauce le 21 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de Beaulac-Garthby bénéficient d'aide alimentaires au C.E.R.D de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Beauce redonne au C.E.R.D. de Disraeli;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Manon Jolin

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby verse une contribution financière de 250\$ à Moisson Beauce.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Ont voté contre:

Adoptée à l'unanimité

24-06-8173

5.5 - Mandat d'activités aquatiques confié à Véloraills Beaulac-Garthby

CONSIDÉRANT QUE Véloraills est un organisme sans but lucratif dûment constitué, opérant sur le territoire de la municipalité de Beaulac-Garthby et reconnu par celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir à la population de la municipalité ainsi qu'aux visiteurs des activités récréatives aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE Vélorails a reçu une subvention de la MRC dans le but d'acquérir des équipements et embarcations à cet effet.

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le conseil municipal de Beaulac-Garthby mandate Vélorails afin d'offrir des équipements aquatiques locatifs à la population et qu'il autorise Vélorails à occuper les installations nécessaires à ce type d'activités entre autres, l'ancien kiosque touristique ainsi qu'une portion du quai des visiteurs de la marina.

QUE ce mandat soit accordé en vertu du règlement 264-2023 portant sur le programme de reconnaissance des organismes.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

24-06-8174

6.1 - Acceptation de l'offre de prix de FNX Innov pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection de la rue Saint-François

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée par invitation le 10 mai dernier relative au contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection de la rue Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leur offre de prix par courriel à M. Jean-Marc Goulet avant 10h le 29 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie WSP nous a transmis leur recommandation;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le conseil accepte la soumission de FNX Innov au montant de 20 757,59 \$ taxes incluses tel que le recommande notre firme d'ingénierie WSP.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-06-8175

6.2 - Acceptation de l'offre de prix de FNX Innov pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été envoyée par invitation le 10 mai dernier relative au contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réfection des rues de la Chapelle, Archambault et Hobson;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposés leur offre de prix par courriel à M. Jean-Marc Goulet avant 10h le 29 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie WSP nous a transmis leur recommandation;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

QUE le conseil accepte la soumission de FNX Innov au montant de 24 071,17 \$ taxes incluses tel que le recommande notre firme d'ingénierie WSP.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

7 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 - Amendement du règlement d'usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE le règlement 252-2022 portant sur les usages conditionnels a été adopté le 17 février 2023 et que l'application dudit règlement démontre que certaines modifications seraient souhaitables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le comité consultatif en urbanisme afin de réfléchir sur certains aspects du règlement sur les usages conditionnels par la résolution 23-09-7971 et que certaines observations ont été portées à l'attention des élus;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Michelle Breton a été désignée pour accompagner les réflexions du CCU et rédiger un rapport en vertu de l'article 5.4 du règlement 136-2009 portant sur les permis et certificats;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

24-06-8176

Il est résolu,

QUE Madame Marie-Michelle Breton, inspectrice en urbanisme, rédige un rapport sur les modifications proposées sous la supervision du directeur général et que ce rapport soit déposé aux élus de la municipalité de Beaulac-Garthby d'ici la prochaine séance du Conseil.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6

Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-06-8177

7.2 - Avis d'assujettissement des lots 5 848 328, 6 382 871, 5 846 781 et 6 382 873 du cadastre du Québec - Droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (LQ 2022, c. 25) sanctionnée le 10 juin 2022 permet aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur les immeubles situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption permet à la municipalité de Beaulac-Garthby d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) encadrent l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice d'un tel droit de préemption est assujéti à l'adoption d'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 260-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la municipalité a dûment été adopté par la résolution numéro 23-06-7882 et est entré en vigueur le 16 juin 2023;

CONSIDÉRANT le Conseil doit avoir une vision à long terme sur le développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles visés par la présente résolution sont ciblés à des fins de recherche en eau potable, d'installations sanitaires et autres;

CONSIDÉRANT QUE la publication d'un avis d'assujettissement d'un immeuble au droit de préemption doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme France Jutras

Il est résolu,

D'ASSUJETIR au droit de préemption, aux fins de réserve foncière, les immeubles suivants identifiés au moyen de son numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac Mégantic.

Les lots comportant les numéros 5 848 328, 6 382 871, 5 846 781 et 6 382 873

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

24-06-8178

7.3 - Demande d'usage conditionnel - 1379, ch. Vincent

CONSIDÉRANT QU'un nouveau document a été porté à l'attention du conseil municipal dans la demande d'usage conditionnel du 1379 chemin Vincent;

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le conseil municipal accepte de reporter se point à une séance ultérieure afin de bien analyser le nouveau document déposé le 27 mai dernier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Jean-Guy Levasseur
Lise Bernier
Christina Pinard

France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

8 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

24-06-8179

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur, appuyé par Mme Lise Bernier, il est résolu de lever la séance à 19h16.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur:

Ont voté contre:

Johane Patenaude
Johane Patenaude
Lise Bernier
Christina Pinard
France Jutras
Manon Jolin

En faveur: 6
Contre: 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Claude Lebel
Directeur général, greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.